

Bulletin municipal

2014—2019: l'heure du bilan

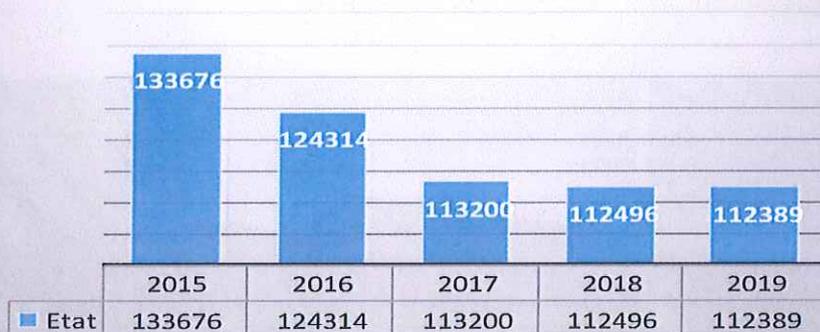
Présenter un bilan de 6 années de mandat n'est pas aisé et nécessite un brin d'humilité. Nous avons mené beaucoup de projets à terme, d'autres ont été étudiés ou laissés de côté par manque des moyens financiers : faire, c'est toujours choisir. Les nôtres, largement dictés par les intempéries de 2014 et des obligations légales (PMR, sécurité des locaux accueillant du public...), ont-ils été les bons? A vous de le dire.

Les réalisations n'ont pas été toujours parfaites (pont par exemple). Nous avons toujours maintenu auprès des entreprises intervenantes une exigence de qualité, quitte à retarder l'achèvement des travaux.

Une situation financière de plus en plus difficile

La situation financière dont héritera la future municipalité qui sera élue en mars 2020 est compliquée :

Subventions Etat 2015-2019



- Marquée par une diminution de 20% de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (en appliquant le taux d'inflation nous aurions dû recevoir 139 000€ au lieu des 112 000€ alloués en 2019).
- Des dépenses obligatoires en augmentation : frais de personnel du fait des avancements liés à l'ancienneté, contributions aux syndicats (gestion des cours d'eau, etc.), des attributions nouvelles (protection incendies).
- Des ressources propres stables : les taxes foncières et d'habitation ont été revalorisées en 2015 ; taux maintenus depuis cette date. Elles restent très inférieures à la moyenne départementale et aux taux pratiqués par les communes voisines.
- Des inconnues pour l'avenir : compensation par l'Etat de la suppression totale de la taxe d'habitation en 2023, incidence de la diminution du nombre d'habitants du village sur le montant des dotations de l'Etat.
- Des autofinancements en investissements très restreints.
- En bref : **Faire plus avec moins.**

A noter : le projet de réorganisation des services des finances publiques - fin 2020 - ajoutera des contraintes supplémentaires pour les communeset les particuliers (3 services de gestion comptable à la place de 19 trésoreries...)

Edito

L'article L. 52-1 du Code électoral prévoit que les municipalités peuvent financer la diffusion d'un bilan de mandat jusqu'au 31 août prochain. Ce texte dispose que du 1/09/2019 jusqu'à la date de proclamation des résultats fin mars 2020 les «campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion » des collectivités sont interdites.

Nous n'aurons donc plus l'occasion de vous informer sur nos réalisations par bulletin, de tenir des réunions publiques au nom de la municipalité : seules seront diffusées des informations administratives, techniques ou d'intérêt général. Bien entendu ces dispositions ne s'appliquent pas aux candidats aux élections qui financent eux-mêmes leurs publications. Il était temps pour la municipalité actuelle de tirer un bilan de son action.

Vous trouverez dans ce bulletin nos principales réalisations « *qui se voient* ». Le temps où les communes avaient l'illusion d'être autonomes est révolu. Aucun investissement ne peut se faire désormais sans aides financières extérieures. Le premier rôle du maire est de monter des dossiers, obtenir des subventions, rendre compte des utilisations : 918 164€ obtenus pendant cette mandature. Mais, un maire c'est aussi le représentant de l'Etat dans des domaines précis, il assure l'ordre public, la sécurité et l'hygiène, délivre les permis de construire, etc., et, trop souvent, est appelé à régler des litiges de voisinage, à recevoir des doléances, et parfois des remarques acerbes d'administrés.

Pendant ces 5 dernières années, mes prédécesseurs, Marc Gibert et Nicole Raymond en intérim, et moi-même, n'avons eu qu'un but : servir l'intérêt général de la commune.

Nous avons été grandement aidés par des élus compétents, actifs et efficaces. Je voudrais ici leur exprimer ma gratitude.

A vous, mes concitoyens, je ne dis pas encore adieu. Vous aurez encore au moins six longs mois à me supporter avant les prochaines élections.

Le maire, Jean Verdalle

L'état de la dette

La municipalité sortante aura emprunté 110 000€ en 2016 pour faire face à la part de financement revenant à la commune sur les travaux nécessaires suite à la catastrophe naturelle de 2014 (80% financés par l'Etat et les collectivités territoriales), soit 110 000€ sur un total de 730 000€, 620 000€ relevant des gestions précédentes. Les remboursements représentent moins de 10% du budget. En 2025 les deux gros emprunts de 2004 et 2005 seront entièrement remboursés, la dette étant alors ramenée à 4% du budget.

ETAT DE LA DETTE DE LA COMMUNE FIN 2019

objet	Date acq	montant	durée	Date de fin	Reste dû 2020	Remboursement
La Glacière	01/2005	300 000	19	01/2024	77 091	16 189
Eglise	06/2004	200 000	20	06/2024	58 847	12 612
appartements	08/2011	120 000	15	03/2026	63 685	10 799
Intempéries 2014	08/2016	110 000	20	02/2036	95 831	6 567
TOTAUX		730 000			295 454	46 167

Remboursements de la dette par années capital et intérêts

2020—2024	46 167 par an
2025—2026	17 365 par an
2027	6 566 par an



CALINI CONSEIL IMMOBILIER

Centre Commercial Casino

Avenue Charles de Gaulle

30 190 LA CALMETTE

Tél : 04.66.63.11.31



La Guinguette de Dions

vous accueille

Route d'Uzès—30190 - Dions

Horaires : tous les jours de 7 h

à 15h et à partir de 19h

tél.: 04 66 53 19 93

Nos principales réalisations 2014–2019

Intempéries de 2014 : 576 992€

Réfection des rues et chemins



466 992€

Berges et pont sur la Braune



Eglise



Subventions Etat, Région, Département, Nîmes Métropole, Sénat :
399 165€ - Part communale : 84 827€

Assurance : 110 000€
Commune : néant

L'école : 101 307€



2015-2016 : réfection du toit et mur de l'école : 20 398€ sur ressources propres

2017 : isolation et confort thermique : 75 529€ HT dont

- subvention Etat 49 298€,
- Nîmes Métropole 8 705€
- part communale 14 526€

2018 : panneaux photovoltaïques (Citre : 100%)

2019 : première tranche de l'école numérique : 5 380€ - fonds de concours Nîmes Métropole 2 690€ - commune 2 690€

Mais aussi, transformation de l'école élémentaire en école primaire au 1er septembre 2019 avec une classe de maternelle à partir de 2 ans et une classe élémentaire.

Et aménagements pour l'accueil des tout petits à l'école au 1er septembre 2019 : Création d'un dortoir de 6 lits : murs peints en bleu « rêveur », lino dans le même ton pour favoriser le sommeil. Ventilation. Installation d'un wc enfant à la cantine, d'un mini bac à douche et d'une douchette à l'école pour les cas d'oublis (rares) de nos petits.

ENTREPRISE
PARTENAIRE
DE LA VIE LOCALE

Carrière La Calmette

RD225 • 30190 LA CALMETTE

Bassin d'orage des
Antiquailles

RN106 • 30000 NÎMES

Accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite : 24 832€

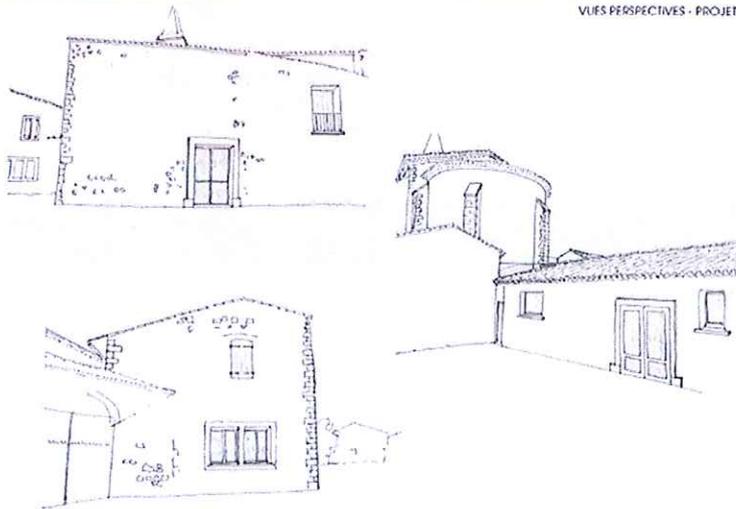


Mairie, foyer, école,
Guinguette, etc.

Subventions Région,
réserve parlementaire,
Etat : 15 210€

Commune : 9 622€

Mise aux normes, rénovation, aménagement foyer et bibliothèque : 356 000€HT



VUES PERSPECTIVES - PROJET

Ces deux bâtiments n'étaient plus conformes aux normes pour l'accueil de publics. L'ensemble des partenaires—Etat et collectivités territoriales—a été mobilisé ... et a répondu favorablement.

Coût global actualisé par le maître d'oeuvre 356 000€
SUBVENTIONS OBTENUES : 278 171€ dont

- Région 70 871
- Département 86 100
- Nîmes Métropole 85 000
- Etat 36 200

A LA CHARGE DE LA COMMUNE: 77 829€

Réalisation : novembre 2019—avril 2020

Chemin d'accès au moulin à vent et création d'une interface aménagée de sécurité incendie : 26 134€HT



Chemin d'accès de 4 m de large
empierre. Interface aménagée
pour les pompiers :
Aire de retournement
Citerne d'eau—borne de
branchement

Financement :

- Fonds de concours Nîmes Métropole : 10 602€
- Syndicat Mixte des Gorges du Gardon : 5 868€
- Commune de Dions : 9 664€
- Réalisation : octobre

Aménagement de la place Brot et de la rue du Fort : 184 678€



Inauguration de la place par M. Didier Lauga, préfet du Gard, Fabrice Verdier, conseiller régional représentant Mme Carole Delga, Denis Bouad, président du Département du Gard, Yvan Lachaud, président de Nîmes Métropole

Enfouissement des réseaux secs : financement Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Enfouissement des réseaux humides : Nîmes Métropole
Restauration de la façade de la maison des chauves-souris: SMGG.

Aménagement de la place (démolition du local « douches municipales », voirie, esplanade pavée, mobilier urbain, éclairage public...): 184 678€TTC
Dont subventions 129 346.50€ (Région, Département, Nîmes Métropole)

Commune 55 332€ (à déduire le remboursement de la TVA versé par l'Etat en février 2020)

Sécurité routière : 15 774€



Le Département attribue tous les deux ans un crédit pour l'amélioration de la sécurité routière (versement des amendes de police). Donc des travaux échelonnés dans le temps qui ne permettent pas une vision claire des objectifs poursuivis. Ont été réalisés : l'abri à l'arrêt des bus, zone 30 sur la RD 22, une première tranche de pose de potelets anti-stationnement, panneaux de signalisation, marquages au sol, passages piétons etc.

Construction de logements sociaux : le projet est toujours en cours



Après étude du foncier à Dions menée par les services spécialisés de Nîmes -Métropole, consultation des services de l'Etat (DTTM), établissement d'un cahier des charges tenant compte de la préservation du caractère de l'habitat à Dions et de la nécessité d'améliorer dans la mesure du possible les problèmes liés aux eaux de ruissellement, un appel d'offre a été lancé auprès de bailleurs du Gard en vue de la construction de quelques logements sociaux sur la parcelle communale située rue du Puits Neuf.

L'offre faite par la société Un toit pour tous a été retenue par le Conseil municipal (délibération du 12/09/2017). Le projet a été présenté dans nos bulletins municipaux n°15 de novembre 2017 et 17 de mars 2018 et en réunion publique le 9 juin 2018. Un compromis de vente du terrain entre la mairie et Un toit pour tous a été signé. *Son produit doit financer notamment la part revenant à la commune sur le projet de rénovation du foyer et de la bibliothèque.*

Ce projet répond à plusieurs exigences : faire face à nos obligations du plan local de l'habitat de Nîmes Métropole adopté le 27 septembre 2013 par le conseil municipal, arrêter la décroissance de la population sur Dions et notamment des jeunes qui partent faute de pouvoir se loger, sauver l'école qui voit ses effectifs diminuer chaque année, lutter contre l'habitat insalubre, contribuer modestement au droit à un logement décent pour tous inscrit dans la loi.

Enfin, une étude hydraulique a été menée par deux cabinets experts qui conduit à la création d'un important bassin de rétention sur la parcelle concernée : l'objectif de cet ouvrage est de réduire les volumes générés par une pluie de période de retour de 10 ans.

Ce projet de constructions a fait l'objet d'un recours par l'Association La cabane de l'Ours devant le tribunal administratif de Nîmes en 2017. Le tribunal ne s'est pas encore réuni pour un jugement sur le fonds. Nous espérons une issue prochaine.

La première pierre en 2019? C'est notre souhait.

Et encore, la commune a réalisé

- Enfouissement des réseaux rue Briand
- Remplacement du véhicule utilitaire pour le service technique (véhicule d'occasion)
- Mur de soutien du parking « fontaine du Rossignol »
- Mur de soutien de l'allée des écoliers
- Amélioration de l'éclairage public cofinancé par le SMEG à hauteur de 10 000€.
- Enfouissements des réseaux secs et humides chemin de la Lauze. (réseaux secs pris en charge par le SMEG)
- Aménagement d'un local archives.
- Création d'un reposoir au cimetière.
- Signalisation (panneaux...)
- Mise à disposition d'un local pour les chasseurs
- Réfection des chaussées (rue de la Batiraille, etc.).

Réparation du pilier de l'église : appel aux dons



Nous avons reçu la réponse définitive de l'assureur de la commune en date du 5 juillet 2019 : *« Je reviens vers vous concernant votre sinistre.....*

Je reçois le rapport relatif à la tierce expertise et suis à présent en possession de tous les éléments nécessaires à

l'appréciation de la garantie.

Je constate que les circonstances du sinistre ne relèvent pas d'un évènement garanti conformément aux Conditions Générales de votre contrat.

Aucune garantie ne peut être mobilisée. Par conséquent, je suis au regret de ne pas pouvoir intervenir dans la prise en charge de vos dommages.»

Nous sommes allés au bout de la démarche avec l'assureur. La réparation du pilier devra être prise en charge par la commune en modifiant nos projets prévus dans le cadre du budget 2019.

Le coût global s'élève à 10 668€ TTC.

Vos dons—uniquement par chèque établi au nom du Trésor public—seront les bienvenus pour atténuer les effets de cette charge supplémentaire. Merci à vous.

La crèche 1 2 3 Soleil



D'aucuns se souviennent des problèmes de gestion de la crèche 1 2 3 Soleil cogérée par les communes de Sainte-Anastasio et Dions dans le cadre du syndicat

des Meyranes.

Un personnel en surnombre, du laisser aller dans la gestion, un déficit structurel, etc. qui nous ont contraint à verser au SIVU des Meyranes la coquette somme de 60 651€ en 2014, puis plus de 22 000€ les années suivantes. Un joli héritage !

La bataille fut longue et difficile, nécessitant une expertise de la Cour Régionale des Comptes, un resserrement de la gestion, avant la mise en œuvre par le Préfet d'une solution consistant à confier la gestion de la crèche au Syndicat Mixte de Leins Gardonnenque, assortie pour les communes de Dions et Sainte Anastasio d'une adhésion obligatoire à ce syndicat pour une période minimale de 3 ans et la prise en charge du salaire d'un agent placé en surnombre.

Solution encore peu satisfaisante et qui coûte cher, (à mettre en rapport avec le service rendu aux familles) mais nous n'avons pas le choix, (décision préfectorale). Dès fin 2020, la commune de Dions aura la possibilité de sortir du syndicat de Leins Gardonnenque et la position de mise en surnombre d'un agent auprès du Centre de gestion de la fonction publique du Gard est limitée dans le temps.

Des solutions en vue, donc.

Restauration de la croix monumentale et itinéraire de découverte des éléments naturels et patrimoniaux de Dions 2020 ?



Ce projet s'inscrit dans le programme de mise en valeur des espaces naturels et patrimoniaux mené par le syndicat PETR Garrigues et Costières financé par l'Union Européenne.

Il comporte deux volets : la rénovation de la croix de mission située place de la mairie (sa taille, la richesse des symboles y figurant, la qualité du fer forgé, ont attiré l'attention des services des affaires culturelles (DRAC) pour un classement éventuel au patrimoine) et la création d'un itinéraire de découverte des espaces naturels.

Coût global : 25 127€ financé par

Union Européenne—programme Leader : 16 081,60

Fonds de concours Nîmes Métropole : 4 020€

Reste à la charge de la commune : 5 025,40€

Réalisations Nîmes Métropole

- Subventions et fonds de concours en soutien à nos actions.
- Assainissement : nouveau réseau et nouvelle station d'épuration, remplacement des avaloirs et tampons.
- Eau : canalisation des alimentations du château d'eau, connexion de secours sur le Bas Rhône
- Enfouissement des réseaux eau et assainissement place Brot, rue du Fort, chemin de la Lauze, rue de la Batiraille
- Ruissellements : étude hydraulique, acquisition d'un terrain pour la création d'un bassin de rétention
- Transport : création d'une rampe d'accès personnes à mobilité réduite à l'arrêt des cars.
- Rénovation de la déchèterie ouverte 7 jours sur 7. Fonctionnement encore peu satisfaisant.
- Diagnostic énergie des bâtiments, étude sur le foncier, une manifestation culturelle par an, etc.

Projet étudié non réalisé faute de moyens : toit et rénovation thermique de la mairie

Toiture en très mauvais état (fuites...). Pas d'isolation.

Travaux à réaliser : réfection de la toiture, isolation, menuiseries, pompe à chaleur, leds

Diagnostic réalisé par les services de Nîmes Métropole.

Coût prévisionnel : 36 106€HT

Financements possibles à solliciter :

Etat—DETR : 22 102€

Nîmes Métropole : 8 002€

Commune : 8 002€

Et quelques exemples de ce qui n'a pas été fait



Le stationnement par manque d'idées de solutions, notamment place de la mairie.

La réfection du mur de l'école rue du Château,

quelques rues en voirie, la mise en œuvre d'une politique en matière de protection de l'environnement et de préservation des sites naturels, revitalisation du tissu associatif, tourisme, etc.

Et en gestion : personnel (cf. ci-dessus crèche notamment), récolement à l'inventaire, apurement des archives, etc.

En préparation : dématérialisation totale des actes administratifs prévue fin 2020 (nécessite l'équipement en logiciels).

ENQUETE PUBLIQUE - Révision du SCOT Sud du Gard—août 2019

UN PROJET POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Gard (SCOT) fait l'objet d'une **enquête publique** du **lundi 26 août à partir de 9h jusqu'au vendredi 27 septembre à 17h**. La commune de Dions est concernée par cette révision car incluse dans le périmètre du SCOT. Vous trouverez ci-dessous les indications utiles pour consulter les documents.



Le Schéma de Cohérence Territoriale est un projet de territoire qui concerne les politiques d'aménagement et d'urbanisme à moyen ou long terme. Pour le Sud du Gard, le SCoT couvre les 80 communes des 6 intercommunalités du grand bassin de vie nîmois. Il définit des orientations et des objectifs de développement et d'aménagement du territoire à l'horizon 2030 qui auront un impact sur l'évolution du cadre de vie de ses habitants. Fruit de six années de travail et de concertation, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Gard a été arrêté par les élus du Conseil Syndical du SCoT Sud Gard le 18 mars 2019.

Avant que le projet puisse être approuvé et qu'il s'applique réglementairement, la dernière étape de la concertation sur la révision du SCoT est **l'enquête publique**.

Celle-ci se déroule du **lundi 26 août au vendredi 27 septembre inclus**.

Habitants, usagers, associations, acteurs économiques, élus, ont donc un mois pour s'informer et s'exprimer sur ce projet de document de planification

Durant toute la durée de l'enquête publique, tous les citoyens sont invités à consulter le dossier d'enquête et consigner leurs observations dans les registres d'enquête publique mis à disposition :

sur le site du registre dématérialisé de l'enquête publique à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>
au **siège du Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard** et dans **chaque lieu d'enquête mentionné dans l'avis d'enquête publique** aux jours et horaires habituels d'ouverture

Il est également possible de faire part de ses observations au Président de la commission d'enquête :

A l'occasion de l'une **des permanences** indiquées dans **l'avis d'enquête publique**

Par courrier postal, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête publique au siège du Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard, 1 rue du Colisée, 30 900 NÎMES

Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1494@registre-dematerialise.fr

Le projet de SCoT arrêté est d'ores et déjà consultable sur le site Internet du Syndicat mixte :

<http://www.scot-sud-gard.fr/>

POUR + D'INFORMATIONS (LIEUX D'ENQUÊTE, DATES DES PERMANENCES, ...):

Pour consulter l'avis d'enquête publique et l'arrêté d'ouverture de l'enquête du Président du SCoT Sud Gard :

sur la page internet du <https://www.registre-dematerialise.fr/1494>

sur le site internet du SCoT Sud Gard : http://www.scot-sud-gard.fr/enquetes_publicques_scot_sud_gard.html

NOUS CONTACTER :

Syndicat mixte du SCoT Sud Gard,
1 rue du Colisée 30 900 NÎMES,
pascal.laburthe@scot-sud-gard.fr—04.66.02.55.30

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les documents sont également consultables en mairie des Dions aux heures habituelles d'ouverture.

ARRETE SECHERESSE

M. le Préfet du Gard a décidé le 30 juillet de placer les secteurs de la Cèze amont et des Gardons amont et aval en alerte de niveau 1

Le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert sont interdits. De plus, des restrictions d'horaires pour l'arrosage sont mises en place. Sont interdits l'irrigation agricole et des jardins potagers entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau). Pour l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément, ...), des terrains de golf, et des espaces sportifs, l'interdiction s'étend entre 8h00 et 20h00

Petit rappel : compétences des communes et des intercommunalités

Commune

Urbanisme, Sanitaire et social

Petite enfance, écoles primaires, crèches, etc.

Culture : bibliothèques, écoles de musique, salles de spectacles, manifestations culturelles. Sport et loisirs, équipements sportifs, subventions aux associations, aménagements touristiques.

Entretien de la voirie communale, sécurité, salubrité publique

Protection de l'ordre public local (pouvoir de police du maire)

Missions au nom de l'État : état civil, élections....

Nîmes Métropole

Développement économique

Aménagement de l'espace communautaire (Scot, ZAC, transport)

Equilibre social des habitants : besoins en logements, mixité, PLH

Politique de la ville : offrir aux habitants des logements décents, améliorer le cadre de vie

Politique culturelle d'intérêt communautaire

Voirie : eau, assainissement, collecte des déchets ménagers, pluvial, GEMAPI

Kermesse de l'école 4 juillet 2019



Retardée en raison de la canicule, la fête a pu avoir lieu le 4 juillet. Nous avons pu applaudir les chants et danses des enfants avant la remise de calculatrices aux élèves quittant l'école pour le collège, suivis d'un apéritif et repas festifs, organisés par l'Association des parents d'élèves.

Etat Civil :

Décès : Claude Rigal, le 19 juillet 2019. A son épouse, Yvonne, à ses enfants, petits-enfants et à son arrière petit-fils, la commune présente ses sincères condoléances.

Naissances : Archita Ortiz Samuel, Marcel, Camilo, le 7 juillet 2019.

Noam Parent, le 26 juillet 2019

Longue vie aux nouveaux nés

Pacs : Roger Antoine et Verhelle Nathalie, le 9 juillet 2019. Meilleurs vœux de bonheur.

21 septembre : journée citoyenne de ramassage des déchets



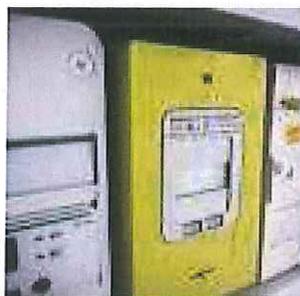
Comme chaque année, nous vous invitons à participer à une journée de ramassage des déchets dans nos rivières, nos forêts, nos rues....La situation est déplorable malgré les efforts de notre équipe technique. Un rappel pour les auteurs d'incivilités : jeter ou abandonner ses déchets

dans la rue ou dans la nature peut faire l'objet d'une amende pénale de 68€ et, si vous avez utilisé un véhicule pour les transporter, vous risquez une amende de 1 500€ ainsi que la confiscation du véhicule.

Samedi 21 septembre soyons plus nombreux que l'an passé (cf. photo) : rendez-vous à 9h place de la mairie.

Pot amical à 16h.

Déploiement du compteur Linky



Vous avez peut-être reçu un courrier ou un mail d'ENEDIS vous informant du déploiement des compteurs électriques linky sur la commune.

Vous trouverez sur le site www.dions.fr un communiqué précisant le déroulé des opérations.

Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie.

Le seul opérateur agréé par Enedis est la société LS services. Ne pas répondre à d'autres entreprises qui se présenteraient.

Pose des compteurs : octobre 2019.

NB.: Ceci est une simple information. Elle n'engage pas la municipalité sur l'opinion que l'on peut avoir sur ces compteurs.

On ne fait jamais attention à ce qui a été fait ; on ne voit que ce qui reste à faire.

Marie Curie